

Vivre à Arbin

Lettre à un Ami

Conseil Municipal

Réunion du Conseil

Lettren°196.

Bien cher Albinus,

Le Conseil Municipal s'est réuni le 24 novembre 2025. 7 conseillers étaient présents. Mmes Jeanneret et Verhague avaient donné pouvoir à MM. Domenget et Calligaro et M. Nardelli à M Dupont. Mmes Dupuis et Péjoan étaient absentes.

Le Maire demande le rajout de 2 points à l'ordre du jour :

- organisation du temps scolaire à l'École des Champs à la rentrée de 2026
- approbation des nouveaux statuts du SDES

Accord à l'unanimité.

Le procès-verbal du Conseil du 29/09/2025 est approuvé à l'unanimité

Albinus, je n'ai pas été en mesure d'assister à cette séance. Je t'adresse donc un résumé du procès-verbal qui vient d'être approuvé lors de la séance du 26 janvier.

1-Modification des statuts de la Communauté de Communes Cœur de Savoie : celle-ci a été adoptée à l'unanimité par le Conseil Communautaire en date du 25/09/25. Elle concerne les articles 3 (action sociales d'intérêt communautaire) et 5 (autres modes de coopération). Accord à l'unanimité.

2-Détermination des critères de l'entretien professionnel : Le Maire rappelle que « la collectivité a obligation de mettre en place l'évaluation des agents par l'entretien professionnel dont les modalités ont été fixées par le décret du 16/12/2014. Il appartient à la collectivité de déterminer les critères à partir desquels la valeur professionnelle de l'agent est appréciée en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité » Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les critères tels qu'ils sont définis dans l'état récapitulatif par catégorie hiérarchique (A, B ou C) applicable aux agents titulaires ainsi qu'aux contractuels évalués.

3-Adhésion à la convention de participation proposée par le Centre de gestion de la Savoie (CGS) pour la couverture du risque santé : cette délibération fait suite à celle n°10/2025 du 14/04/2025. Lors de cette dernière le Conseil a donné mandat au CGS pour participer à la procédure de mise en concurrence pour l'offre la plus avantageuse. Rappelons qu'il s'agit d'une procédure obligatoire. L'offre retenue est celle de la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) et Relyens SPS conclue pour 6 ans du 01/01/26 au 31/12/31. Ce dispositif permet aux agents, s'ils le souhaitent, de souscrire des garanties qualitatives à des tarifs attractifs. Il convient à l'employeur de signer la convention avec le CGA. Accord à l'unanimité pour adhérer à la convention pour le risque « santé » et fixer la participation de la Commune à 15€/mois/agent.

4-Autorisation donnée au Maire pour représenter la Commune, choix d'un avocat dans la notification de l'ordonnance N°2511796-5 : Le Maire rappelle que « le 11/09/2025 il a délivré un permis de construire N°PC 07301825002 à la SCI ARBIN CARRONIERE pour la réalisation de 2

bâtiments de 35 logements collectifs après démolition de la salle des fêtes. Ce permis a fait l'objet d'un recours en annulation le 08/11/25 devant le Tribunal Administratif de Grenoble par M. Louis Magnin ». Le Cabinet Racine Avocats de Lyon représenté par M^o Anthony Bichelonne s'est proposé pour assurer la défense des intérêts de la Commune. Le Maire ne disposant pas des pouvoirs nécessaires, il y a lieu de délibérer. Accord à l'unanimité pour autoriser le Maire à représenter la Commune et approuver la convention de mandat de représentation avec le Cabinet Racine.

5-Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2026 : Le Conseil de l'école, en réunion le 04/11/25, a validé le renouvellement de l'organisation du temps scolaire à 4 jours pour la rentrée 2026 et pour 3 ans. Accord à l'unanimité avec maintien des horaires actuels soit : lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30.

6-Approbation des modifications statutaires du SDES (Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie) : le SDES souhaite développer de nouveaux services à ses adhérents et élargir ses compétences notamment aux EPCI, ce qui l'amène à modifier ses statuts. Acceptation à l'unanimité des modifications proposées.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h30.

A bientôt,

Ton ami Nicolas.

Février 2026